



## Escroquerie d un artisan:commande de fenêtres jamais reçu

Par **TERRASSIER REGINE**, le **16/01/2018** à **09:47**

Bonjour voila j ai fait une commande a un artisan pour des fenêtres il ma demandé 900€ a la commande que je lui ai réglé en chèques je n ai jamais reçu celles-ci sur ce fait j ai pris un avocat l affaire est passée en justice est j ai eu gain de cause ce monsieur doit me rembourser les sommes perçues ainsi dommages et intérêts..mais étant donné que monsieur fait le mort depuis cette escroquerie et le jugement de 2016 mon avocat a envoyé l affaire a un huissier après quelques recherches de celui ci le résultat ressort que l artisan c est installé chez ses parents et ré ouvert une affaire a leur domicile l huissier a fait un commandement de payer a l artisan et a donné l acte en octobre 2016 au père de celui ci qui était non présent ce jour et en avril 2017 il a dresser un procès verbal de carence bancaire montrant un solde débiteur et faible créditeur..suite a cela j ai récupéré mon dossier chez l huissier trouvant que les choses n avancées pas et essayé de faire appel au SARVI pour pouvoir récupérer quelques chose mais problème la date est passée alors j aimerais savoir quels recours je peux entreprendre pour reprendre cette affaire et pouvoir récupérer une somme?je prend un autre avocat?un autre huissier?ou porter plainte?si je porte plainte es ce que l affaire pourra t'elle de nouveau jugé pourra t elle être jugé en correctionnel ? et refaire appel au SARVI ? pour l huissier il est obligé qu il ce trouve dans le département du condamné ou je peux avoir un huissier proche de chez moi pour pouvoir avoir plus de résultats de celui ci ?